

mois de prières dans les écoles : c'est le moyen d'inculquer, de bonne heure, aux enfants, la dévotion à S. Joseph, de les intéresser, par des lectures, des traits d'histoire et des cantiques en l'honneur de ce grand Saint. C'est aussi le moyen de leur être utile, en les rendant plus pieux, plus dociles, et plus appliqués à leurs devoirs. S. Joseph ayant été chargé de l'enfance de Jésus, a reçu des grâces particulières pour les enfants et pour ceux qui en sont chargés.

2° Célébrer avec dévotion la fête du Patronage de ce grand Saint, le 3^e Dimanche après Pâques.

Pour mériter plus largement cette protection, il est recommandé de porter sur soi le scapulaire de S. Joseph, approuvé et bénit par le Pape Léon XIII, le 13 février 1884, à la demande de Mgr Marpot, Evêque de S. Claude, par les paroles suivantes : "Oui, dit ce pape, je bénis et approuve avec grand plaisir le scapulaire de S. Joseph, Protecteur de l'Eglise Universelle."

Après de si belles paroles, il semble que chacun des membres de la "Confrérie de S. Joseph" doit se faire un plaisir de porter le scapulaire de S. Joseph, comme l'emblème de sa dévotion envers lui, et comme le signe particulier de la protection de ce grand Saint. Il suffit de le coudre aux autres scapulaires qu'on porte, après qu'il a été bénit, et il n'est pas nécessaire d'une réception spéciale. Cependant, il n'est pas d'obligation de le porter.

3° Chaque jour, et spécialement chaque Mercredi, faire quelques prières spéciales en l'honneur de S. Joseph en présence de sa statue, ou de son image, soit à la maison, soit à l'Eglise, entendre la Ste Messe, communier, etc. On pourrait, par exemple, réciter, ce jour-là, les prières pour honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de S. Joseph, qui sont enrichies d'indulgences.

4° Avoir dans la maison, ou dans sa chambre, une image ou statue de S. Joseph, afin de se rappeler les vertus de ce grand Saint qu'on se proposera d'imiter, en se conservant en état de grâces, en remplissant avec zèle et courage ses